Bourghelles

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOURGHELLES

Par arrêté du 1er août 2022, affiché en Mairie de Bourghelles et dans les bureaux de la Pévèle Carembault (85 rue de Roubaix, 59242 à Templeuve-en-Pévèle), Monsieur le Président de la Pévèle Carembault a prescrit une enquête publique portant sur le projet de modification du Plan local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bourghelles.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Louvil et dans les bureaux de Pévèle Carembault pour une durée de 31 jours consécutifs
du lundi 22 août 2022 09h00 au mercredi 21 septembre 2022 09h00.

Monsieur Gérard LALOT, conseiller technique expert, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lille.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique tenu à sa disposition en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Le lundi, mercredi et samedi de 9h00 à 12h00, le mardi, jeudi et vendredi de 15h00 à 18h00.

Ainsi que dans les locaux de la Pévèle Carembault à Templeuve du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur les sites internet : http://bourghelles.com/ et www.pevelecarembault.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra éventuellement consigner ses observations, propositions et contrepropositions sur les deux registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui seront tenus à la disposition du public à la mairie de Bourghelles (9 rue Clémenceau 59830 Bourghelles) et dans les bureaux de la Pévèle Carembault à Templeuve-en-Pévèle.

Le public pourra aussi les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Bourghelles : Mairie 9 rue Clémenceau 59830 Bourghelles ou par courrier électronique à l'adresse : mairie.bourghelles@wanadoo.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Bourghelles ou de la Pévèle Carembault dès publication du l'arrêté mentionné ci-dessus.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la mairie de Bourghelles les :

- Lundi 22 août 2022 de 09H00 à 12h00
- Mardi 07 septembre 2022 de 09H00 à 12h00
- Vendredi 21 septembre 2022 de 09H00 à 12h00

Lors de la clôture de l'enquête (le mercredi 21 septembre à 09h00), les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur, lequel rencontrera dans la huitaine, les représentants de la commune et de la Pévèle Carembault et leur communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de remise du registre d'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de la Pévèle Carembault, le dossier d'enquête accompagné des registres et des pièces annexées avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Bourghelles et mise sur les sites internet de la commune : http://bourghelles.com/ et de la Pévèle Carembault : www.pevelecarembault.fr pour y être tenu à la disposition du public pendant un an. L'ensemble des observations sera également consultable sur le site internet de l'intercommunalité.

À l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU, il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à Monsieur BOHIN, chargé de mission au service PLUi de la Pévèle Carembault.

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSULTATION DES DELIBERATIONS ET DES ASSEMBLEES DU CONSEIL CO

Les délibérations et les procès-verbaux des réunions consultables sur le site internet de la Communauté de comm

https://www.pevelecarembault.fr/category/deliberations-p

Une version papier est consultable à TEMPLEUVE-EN-PEVEL service juridique.

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Arrêté ADMG_2022_018
relatif aux modalités de l'enquête publique organisée dans le cadre de la modification de droit commun du PLU de BOURGHELLES

Le Président de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

VU le code général des collectivités locales,

VU le code de l'urbanisme et son article L.153-34 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme intercommunal » PLUi au 1er juillet 2021,

VU le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bourghelles, approuvé le 27/06/2008, modifié le 01/03/07 et modifié le 29/03/11,

VU la délibération n° C2200008 / 50 en date du 28/06/2021, prescrivant la procédure de modification de droit commun du Plan local d'urbanisme de la commune de Bourghelles,

VU la décision du Tribunal Administratif n° E22000059/59 du 29 juin 2022, du président du Tribunal administratif de Lille portant nomination d'un commissaire enquêteur,

VU la décision de la Mission Régionale d'autorité environnementale des Hauts de France (MRAE HDF) n°GARNCE 2021-5583, du 24/08/2021, estimant que la procédure de modification de droit commun du PLU n'est pas soumise à évaluation environnementale,

VU le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 08/04/2022,

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique,

CONSIDERANT que le projet a été transmis aux personnes publiques associées le 07/03/2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Rappel des objectifs de la modification du PLU de Bourghelles et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique relative à la modification de droit commun du Plan local d'urbanisme de la commune de Bourghelles pour une durée de trente et un jours, du 22 août 2022 à 09h00 au 21 septembre 2022 à 9h00.

L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.

ARTICLE 2 : Identité du commissaire enquêteur

Monsieur Gérard LALOT, conseiller technique expert, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Lille.

Arrêté et publié le 04/08/2022
Mise en ligne le 04/08/2022
Affiché le 04/08/2022
PL-004-200041960-20220801-ADMG_2022_018-AI

ARTICLE 3 : Dates de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Bourghelles, et consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- Lundi, mercredi et samedi de 9h00 à 12h00
- Mardi, jeudi et vendredi de 15h00 à 18h00

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : http://bourghelles.com/ et sur celui de Pévèle Carembault : www.pevelecarembault.fr

Le public pourra pendant consultation du dossier et consigner ses éventuelles observations, propositions et contrepropositions sur les registres d'enquête, ouverts à cet effet en mairie de Bourghelles et dans les bureaux de Pévèle Carembault à Templeuve. Il pourra aussi les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Bourghelles (9 rue Clémenceau 59830 Bourghelles) ou par courrier électronique à l'adresse : mairie.bourghelles@wanadoo.fr

ARTICLE 4 : Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la mairie de Bourghelles les :

- Lundi 22 août 2022 de 09H00 à 12h00
- Mardi 7 septembre 2022 de 09H00 à 12h00
- Vendredi 21 septembre 2022 de 09H00 à 12h00

ARTICLE 5 : Prolongation de l'enquête publique sur demande du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur peut prolonger l'enquête par décision motivée pour une durée maximale de 30 jours lorsqu'il décide de tenir une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation d'enquête.

ARTICLE 6 : Clôture de l'enquête publique

À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur dresse dans les huit jours après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet au Président de Pévèle Carembault. Ce dernier dispose de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées à monsieur le président de Pévèle Carembault et à monsieur le Président du tribunal administratif de Lille. Le Président de Pévèle Carembault en transmettra copie à M. le sous-préfet et à Monsieur le maire de Bourghelles.

ARTICLE 7 : Diffusion du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Dès réception, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, aux jours et heures habituelles d'ouverture. Les personnes intéressées pourront sur demande et à leurs frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de l'autorité compétente.

ARTICLE 8 : Personne référente

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Fabrice BOHIN, chargé de mission au service PLUi de la Pévèle Carembault.

ARTICLE 9 : Mesures de publicité

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par les soins de Pévèle Carembault, quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les deux journaux suivants :

- La Voix du Nord
- Nord Eclair

Cet avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, et durant toute la durée de celle-ci, à la mairie de Bourghelles et dans les autres lieux fréquentés par le public.

ARTICLE 10 : Notification

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Sous-préfet chargé de l'arrondissement de Lille
- Monsieur le maire de Bourghelles
- M. le Président du Tribunal administratif
- M. le commissaire enquêteur

Fait à Pont-à-Marcq, le 1er août 2022

Le Président de Pévèle Carembault

Luc BOUTRY

SLO

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Parametre de la transaction

Type de transaction	Transmission d'actes
Nature de l'acte	Actes individuels
Numéro de l'acte	ADMG_2022_018
Date de la décision	2022-08-01-00:00 (0440)
Objet	ADMG_2022_018_Modalités_enquête_publique_modification_droit_commun_PLU_BOURGHELLES_EB
Documents papiers complémentaires	NON
Classification matématique-matières	2.1 - Documents d'urbanisme
Identifiant unique	059-200041960-20220801-ADMG_2022_018-AI
URL d'archivage	Non définie
Notification	Non définie

Fichier contenus dans l'archive

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom initial : 059-200041960-20220801-ADMG_2022_018-AI-1-1_0.xml Nom original :	text/xml	910
Nom initial : ADMG_2022_018_Modalités_enquête_publique_modification_droit_commun_PLU_BOURGHELLES.pdf Nom initial :	application/pdf	162048
Nom initial : aller_AI-059-200041960-20220801-ADMG_2022_018-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	162048

Cycle de vie de la transaction

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	4 août 2022 à 18h17min17s	
Prête	4 août 2022 à 18h17min22s	Depuis cette an état d'attente
		La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Mariane ROSE
En attente de transmission	4 août 2022 à 18h17min23s	
Transmise	4 août 2022 à 18h17min26s	Accepté par le TdT : validation OK
		Transmise au ME

Page 1